



INFORMATIONS RELATIVES AUX DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COVIVIO LE 20 JUILLET 2026

(rendues publiques en application des recommandations du code AFEP-MEDEF)

Paris, le 21 juillet 2026 - Sur avis du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'administration de Covivio, réuni le 20 juillet 2026, a décidé de renouveler par anticipation le mandat de Directeur général de M. Christophe Kullmann à compter du 1^{er} janvier 2027, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2030.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a également, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, et conformément à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs actuellement en vigueur approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 16 avril 2026 (la « Politique de Rémunération »), fixé les éléments de sa rémunération à effet au 1^{er} janvier 2027 de la manière suivante :

Rémunération fixe

La rémunération fixe annuelle de M. Christophe Kullmann demeurera inchangée à 800 K€ bruts.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle sera d'un montant cible de 133% de la rémunération fixe, liée à l'atteinte d'objectifs opérationnels et stratégiques, avec une possibilité d'*upside* de 50% de la cible en cas de surperformance.

Intéressement long terme

La rémunération variable long-terme, versée sous forme d'actions de performance attribuées chaque année par le Conseil d'administration, demeurera inchangée (montant cible et maximum de 133% de la rémunération fixe).

*

* *

Par ailleurs, sur proposition du Directeur général, et après avis du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'administration de Covivio, réuni le 20 juillet 2026, a décidé de nommer, à compter du 21 septembre 2026, Mme Aude Grant en tant que Directrice générale déléguée et, à compter du 1^{er} janvier 2027, M. Alexei Dal Pastro en tant que Directeur général délégué, tous les deux pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2030.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a également, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, et conformément à la Politique de Rémunération, fixé les éléments de leur rémunération de la manière suivante :

Rémunération fixe

La rémunération fixe annuelle de Mme Aude Grant et de M. Alexei Dal Pastro sera d'un montant de 450 K€ bruts. La rémunération fixe 2026 de Mme Aude Grant sera calculée *prorata temporis* à compter du 21 septembre 2026.

Rémunération variable annuelle

Leur rémunération variable annuelle sera d'un montant cible de 100 % de leur rémunération fixe, liée à l'atteinte d'objectifs opérationnels et stratégiques, avec une possibilité d'*upside* de 50% de la cible en cas de surperformance. La rémunération variable 2026 de Mme Aude Grant sera calculée *prorata temporis* de la cible.

Intéressement long terme

Leur rémunération variable long-terme, versée sous forme d'actions de performance attribuées chaque année par le Conseil d'administration, sera d'un montant cible et maximum de 100 % de leur rémunération fixe.

*

* *

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués bénéficieront des autres éléments de rémunération décrits dans la Politique de Rémunération, de manière inchangée.

L'ensemble des principes, règles et conditions décrits dans la Politique de Rémunération seront appliqués.